Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yves BRUNET.

Délibération 1 COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE 2025

Concernant l'approbation du compte financier unique présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2025 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le Compte financier unique de la commune n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2025 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	968 778.60 €
Excédent antérieur reporté	104 532.08 €
Recettes	1 264 236.04 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE :	399 989.52 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	431 938.87 €
Excédent antérieur reporté	28 424.45 €
Recettes	596 471.49 €
EXCEDENT DE CLÔTURE :	192 957.07€

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB1-DE

Reste à réaliser

Dépenses 116 911.47 €

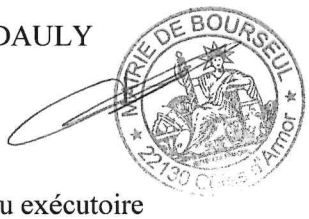
Recettes 0 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte financier unique 2025 à l'unanimité.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY



Secrétaire de séance
M Yves BRUNET

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 3 2026

